RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00571
Numéro SIREN : 429 326 614
Nom ou dénomination : FIMAVI

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000093

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LA PEYRE 15430 PAULHAC — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 9 3 2 6 6 1 4 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31032020 Net 3	N-1 31032019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 284	AG	791	11 492	3 000
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	97 501	AQ	97 501		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 911	AS	1 911		
	Autres immobilisations corporelles	AT	337 126	AU	93 254	243 872	104 534
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	9 002 666	CV	2 747	8 999 919	14 818 069
	Créances rattachées à des participations	BB	7 221 517	BC		7 221 517	3 880 292
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	80 034	BI		80 034	54 149
	TOTAL (II)	BJ	16 753 038	BK	196 204	16 556 834	18 860 043
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	1 099 549	BU		1 099 549	1 540 840
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 706	BY		26 706	359 854
	Autres créances (3)	BZ	2 338 013	CA		2 338 013	138 101
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	35 788	CE	23 321	12 467	240 270
	Disponibilités	CF	65 849 100	CG		65 849 100	2 916 654
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 897	CI		19 897	12 158
	TOTAL (III)	CJ	69 369 051	CK	23 321	69 345 730	5 207 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	86 122 089	1A	219 525	85 902 564	24 067 920

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 301 551 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	24 070	24 070
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500 000	500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	14 759 742	14 313 330
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 922 705	646 412
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	81 206 517	20 483 812
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 449 471	2 295 777
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	757 293	1 114 661
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 150	1 811
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 133	60 922
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 294 481	91 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	168 519	19 800
	TOTAL (IV)	EC	4 696 047	3 584 108
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	85 902 564	24 067 920

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 152 984	2 002 499
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	490 119	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 85 902 563.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 495 251.24 Euros et dégageant un bénéfice de 60 922 705.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le principal fait marquant de l'exercice est la cession des titres GBA au géant de l'industrie KINGPAN le 6 Novembre 2019 pour plus de 75 M d'€.
Fimavi conserve néanmoins une participation de 15% et la présidence au moins jusqu'au 31 décembre 2021.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2021. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 000		9 284
Installations générales agencements aménagements des constructions	97 501		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 511		
Installations générales agencements aménagements divers	35 107		
Matériel de transport	62 949		55 351
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 245		113 773
TOTAL	268 314		169 124
Autres participations	18 701 108		8 408 733
Prêts, autres immobilisations financières	54 149		25 885
TOTAL	18 755 257		8 434 618
TOTAL GENERAL	19 026 571		8 613 026

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 284	12 284
Installations générales agencements aménagements constr.			97 501	97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		600	1 911	1 911
Installations générales agencements aménagements divers			35 107	35 107
Matériel de transport		300	118 000	118 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	184 018	184 018
TOTAL		900	436 538	436 538
Autres participations	80 000	10 805 658	16 224 183	16 224 183
Prêts, autres immobilisations financières			80 034	80 034
TOTAL	80 000	10 805 658	16 304 217	16 304 217
TOTAL GENERAL	80 000	10 806 558	16 753 038	16 753 038

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		791		791
Installations générales agencements aménagements constr.	97 501			97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 511		600	1 911
Installations générales agencements aménagements divers	35 107			35 107
Matériel de transport	13 578	19 310	300	32 588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 082	10 476		25 558
TOTAL	163 780	29 786	900	192 666
TOTAL GENERAL	163 780	30 577	900	193 457

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	791				
Matériel de transport	19 310				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 476				
TOTAL	29 786				
TOTAL GENERAL	30 577				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 747				2 747
Sur stocks et en cours	80 000		80 000		
Autres provisions pour dépréciation		23 321			23 321
TOTAL	82 747	23 321	80 000		26 068
TOTAL GENERAL	82 747	23 321	80 000		26 068
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			80 000		
financières		23 321			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	7 221 517	7 221 517	
Autres immobilisations financières	80 034	80 034	
Autres créances clients	26 706	26 706	
Taxe sur la valeur ajoutée	332 436	332 436	
Débiteurs divers	2 005 577	2 005 577	
Charges constatées d'avance	19 897	19 897	
TOTAL	9 686 166	9 686 166	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	494 144	494 144		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	955 327	412 264	513 823	29 240
Fournisseurs et comptes rattachés	25 133	25 133		
Personnel et comptes rattachés	24 903	24 903		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 216	6 216		
Impôts sur les bénéfices	2 082 762	2 082 762		
Taxe sur la valeur ajoutée	172 625	172 625		
Autres impôts taxes et assimilés	7 975	7 975		
Groupe et associés	757 293	757 293		
Produits constatés d'avance	168 519	168 519		
TOTAL	4 694 897	4 151 834	513 823	29 240
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 328 283			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Groupe familiale VIGOUROUX	10. 0000	500 000			500 000

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
* immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

* immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

A noter que les ouvres d'arts comptabilisées en mobilier pour 43 K€ ne sont pas amorties car elles sont considérées comme ayant une utilisation non limitée.

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
Les titres de participations ont été sortis selon la méthode de premier entré premier sorti.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock, évalué au prix d'achat incluant les frais accessoires, correspond aux actifs acquis dans le cadre de l'activité de marchand de biens immobiliers.
Le stock s'élève à 1 100 K€ au 31 Mars 2020.
A la clôture, la provision pour dépréciation du stock a été reprise suite à la vente du bien auquel elle était affectée.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	60 890
Autres immobilisations financières	5 034
Créances clients et comptes rattachés	13 800
Autres créances	2 088
Disponibilités	13 681
Total	95 493

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 743
Dettes fiscales et sociales	27 277
Total	50 045

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 897
Total	19 897
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	168 519
Total	168 519

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	626 282
Total	626 282

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 20/01/2015 CEPAL
Montant initial de cette garantie : 3 000 000
Montant restant dû en capital : 626 282
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/02/2022
Nature de la sûreté réelle : Nantissement actions GROUPE BACACIER

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	220 236
Total (1)	220 236
(1) Dont concernant les filiales	220 236

Caution donnée à la SAS CONSILIUM pour l'emprunt de 400 K€.

Engagements reçus

Abandon de c/c à la SAS CONSILIUM avec clause de RMF	150 000
Caution reçue de JC VIGOUROUX emprunt CEPAL limite 300 K€	230 045
Total	380 045

- Abandon de créance en c/c à hauteur de 50 K€ au cours de l'exercice portant le total à 150 K€.
- Clause de RMF définie par l'existence de capitaux propres supérieurs à 50 K€.
- Plafonnement de l'obligation à hauteur de 75% de chaque exercice bénéficiaire.
- Résolution de la convention en cas de dissolution ou liquidation de la Société.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- ATELIERS 3S	5 000 000	-813 857	100.00	4 500 001	4 500 001	699 999		4 521 301	44 832		
- SAS CONSILIUM SAS	50 000	-9 462	100.00	50 000	50 000	269 700	400 000	586 920	5 780		
- SCI SCI JCD	1 000	108 478	99.90	999	999	2 279 513			-61 019		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS GENISTA			50.00	145 000	145 000	1 721 500					NA
- SAS HEDERA			50.00	250 000	250 000	350 000					NA
- SARL BOIS DE CELLE	10 000	-14 198	50.00	5 000	5 000	40 850					
- SCI BAC 74 SCI	500 000	-84 393	50.00	68 500	68 500			641 387	147 949		
- SARL BUXUS	33 000	287 409	40.00	20 000	20 000	454 835		886 189	106 156	43 500	
- SARL CHARLES BUSINESS	400 000	236 389	30.00	30 000	30 000	50 735		2 570 330	197 795		
- SCI CLERESTIMMO	1 000	41 633	25.00	250	250	1 373			-6 555		
- SARL CLERESTIMMO4	1 000	50 918	25.00	250	250	1 128 280		2 429 276	33 152		
- SAS CLEREST	120 000	706 067	25.00	30 000	30 000	10 484 986		34 693	-27 101		
- SAS GROUPE BACACIER	10 275 025	7 118 516	15.00	94 500	94 500			3 596 749	464 943		
- SCI AEROVERGNE			11.32			12 820		34 107	30 372		
- SAS PRONAOS ENERGIE	50 000	41 848	10.00	5 000	5 000	46 171		74 089	17 099		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

SAS GENISTA : 1er exercice
SAS HEDERA : 1er exercice

FIMAVI

SAS au capital de 5 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC
R.C.S. AURILLAC 429 326 614

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

26, avenue du Lioran - BP 14
15100 SAINT-FLOUR
www.acf-expertise.fr
ACF SAS au capital de 266 000 euros
R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Riom

15, rue Cugnot
63540 ROMAGNAT
contact@btbassocies.fr
B.T.B Audit SARL au capital de 239 289 euros
R.C.S. Clermont-Ferrand 819 887 027 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Riom

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société FIMAVI SAS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIMAVI SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la cession d'une participation majoritaire des titres de la SAS Groupe BACACIER.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Liste des filiales et participations » de l'annexe expose la situation nette de chacune des filiales de votre société.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la situation des capitaux propres de ces filiales au regard des informations financières et économiques afin de s'assurer de la correcte évaluation des titres de participation et des créances qui y sont rattachées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à

ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour

Le 27 octobre 2020

ACF SAS

Fabien SOULEYREAU

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Pour la société B.T.B. Audit SARL

Commissaires aux comptes

Arnaud TRASSOUDAINE

Gérant

FIMAVI
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC

429 326 614 RCS AURILLAC

DSD AVOCATS
SELARL au capital de 1000 €
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
RCS Clermont-Fd 903 291 763

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 60 922 705,00 euros de la manière suivante :

- Sur le compte « Réserve Légale » la somme de ---------- *afin de doter entièrement la Réserve légale*	0,25 €
- Distribution d'un dividende de 0,40 € par action, soit pour les 500 000 actions composant le capital de la Société, un dividende global de --------	200 000 €
- Affectation du solde au compte « Autres Réserves », soit ----------	60 722 704,75 €
Total égal au résultat à affecter----------	60 922 705,00€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés, au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES
AGO 2 aout 2019 (distribution de réserves)	200 000 €
AGO 21 décembre 2018 (distribution de réserves)	2 000 000 €
AGO 28 mars 2018 (distribution de réserves)	100 000 €
31 mars 2018	100 000 €
31 mars 2017	200 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.10.2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Certifié conforme
Le Président
Jean-Christophe VIGOUROUX